

DÉCLARATION DES BÉNÉFICIAIRES EFFECTIFS

Gestion complète & dépôt sans erreur

COMPRENDRE LA DBE

- Pour **identifier les personnes physiques** qui contrôlent la société.
- **Obligation légale** pour toutes les sociétés immatriculées en France.
- Déclaration à réaliser lors de la **création de la société** ou dans les **15 jours suivant l'immatriculation**.
- Immatriculation obligatoire via le **Guichet unique (INPI)**.



QUI EST BÉNÉFICIAIRE EFFECTIF ?

- Personne détenant directement ou indirectement plus de 25 % du capital ou des droits de vote.
- À défaut, le représentant légal de la société.

LES ÉTAPES CLÉS

CONTRÔLE & SAISIE

1

Vérification de cohérence :

- Statuts
- Répartition du capital + droits de vote
- Saisie complète sur le Guichet Unique



Éviter toute erreur de qualification.

DOCUMENTS À FOURNIR

- Formulaire M'BE complété
- Pouvoir pour formalités

Pour chaque associé :

- Identité complète
- Adresse
- Nationalité
- Pourcentage détenu
- Mode de contrôle
- Date de prise de contrôle



VALIDATION & DÉPÔT

2

- Suivi du dossier auprès du greffe
- Réception du Kbis



Respecter l'obligation légale et sécuriser la situation de la société.

À SAVOIR

Déclaration obligatoire : jusqu'à 6 mois d'emprisonnement et 7 500 € d'amende en cas de non-conformité.

MEDIALEX

Document édité le 20.07.2026